DEUXIÈME ANNEE—NUMERO 53

LE CANADA

JEUDI, 4 MARS 1880

Rédacteur en chef
JOSEPH TASSE

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus

Edition Quotidienne
Un an, payable d'avance.....$4.00 | Six mois, payable d'avance.....$2.00
Payable dans le cours de l'année.....5.00 | Payable à la fin du semestre.....2.50

Edition Hebdomadaire
Un an, $1.00, invariablement payable d'avance.

BUREAUX—No. 445, rue Sussex, Ottawa, et No. 70, rue Albert, Hull.

Administrateur
C. D. THÉRIAULT

Les lettres et envois non affranchis sont refusés

Normale J.-Cartier
Montréal

BUREAU DE POSTE
D'OTTAWA.

TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivee et du départ des Malles.

1879—Arrangements d'hiver—1879.

MALLES.	Formée. A.M.	Formée. P.M.	Délivrée. P.M.	Délivrée. A.M.	Délivrée. P.M.
Est.—Montréal, Québec, etc	10 00	1 00	5 00	8 00	3 00
Provinces Maritimes	....	1 00	....	....	3 00
Ouest.—Kingston, Toronto, etc	10 00	....	8 00	8 00	7 00
E.-U., viâ Ogdensburg	10 00	1 00	8 00	....	7 00
Partie Ouest des E.-U.	10 00	....	8 00	8 00	7 00
Cité de New-York	10 00	....	8 00	....	4 40
Kemptville, etc	10 00	1 00	....	8 00	4 40
Manotick	10 00	....	....	....	4 40
North Gower, Kars	....	1 00	....	....	4 40
Metcalfe, Russell, etc	10 00	....	....	....	4 40
Pembroke, Renfrew	9 50	....	3 50	8 00	2 00
Ashton, St'ville, Hunt'don	9 50	....	....	....	2 00
Perth, Smith's Falls, etc.	9 50	....	3 50	8 00	2 00
Sand Point, Arnprior	9 50	....	3 50	8 00	2 00
Bristol, Clarendon	9 50	....	....	....	2 00
Bell's Corners, Richmond	....	2 00	....	10 30	....
Hull	6 00 / 10 00	.... /	5 00	P.M. 2 00	6 00 / 7 30
Aylmer, Wardley, etc.	10 00	....	5 00	2 00	7 30
Bas de la rivière-Ottawa, par ch. de fer	8 00	....	....	....	3 00
Gatineau	6 00	....	....	A.M.	6 00
New Edinburgh	9 45	....	5 30	10 30	7 30
Billings' Bridge	11 30	....	....	....	2 10
Malle Anglaise, viâ N.-Y. les Lundi et Mardi	....	....	8 00	....	....
Malle Anglaise, viâ Halifax, le jeudi	....	....	12 00	....	....
Malle Anglaise, sac supplémentaire	....	....	1 45	....	....

Toutes lettres enrégistrées doivent être mise à la poste une demi-heure d'avance.

Bureau ouvert depuis 8 h. A.M., jusqu'à 8 h. P.M. Pour ce qui regarde la Banque d'Epargnes du Bureau ou les Mandats sur la Poste, c'est depuis 9 heures A.M., jusqu'à 4 heures P.M., chaque jour.

G. P. BAKER,
Maître de Poste.

Ottawa, 24 Nov. 1879

Chemin de Fer Intercolonial,
ARRANGEMENTS D'HIVER.

COMMENÇANT LE 17 NOV. 1879.

Il y a, tous les jours, des trains express, à parcours total, pour les voyageurs, (les Dimanches exceptés), aux heures suivantes :

Partant de la Pointe-Lévis	8.15	A.M.
" " Rivière-du-Loup	1.40	P.M.
Arrivant à Trois Pistoles	2.41	"
" Rimouski	4.25	"
" Campbellton	9.15	"
" Dalhousie	9.55	"
" Bathurst	12.00	A.M.
" Newcastle	1.42	"
" Moncton	5.00	"
" Saint-Jean	9.25	"
" Halifax	1.40	P.M.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche.

Les trains qui partent de Halifax, 1.14 p.m. et de Saint-Jean à 5.05 p.m., le samedi, resient à Campbellton le dimanche.

Pour renseignements relatifs aux prix de passage, billets, tarif du fret, heures de départ, etc., s'adresser au

CAPT. McCUAIG,
Rue Sparks, Ottawa.

D. POTTINGER,
Surintendant-en-chef.

POUDRES DE CONDITION D'ALEXANDER

BOULES POUR les ROGNONS
ET AUTRES
MEDECINES CELEBRES
POUR LES
Chevaux

AGENT A OTTAWA :—C. STRATTON.
Coins des rues Dalhousie et Saint-Patrick.

AVIS.—Les médecines ci-dessus, célèbres dans tout le Canada pour leur efficacité, ne se trouvent que chez M. C. STRATTON. Je mets donc le public en garde contre les contrefaçons.

T. ALEXANDER.

Ottawa, 7 nov., 1879.

Chemin de fer Q. M. O. et O.

DIVISION OUEST.

La route la plus courte et la plus directe entre Montréal et Ottawa.

LE et après LUNDI, 12 JANVIER, les trains quitteront les dépôts d'Aylmer et Hull, comme suit :

	Train de la malle.	Train Express.
Quitte Aylmer	8.15 a.m.	3.35 p.m.
Quitte à Hull	9.20 a.m.	4.20 p.m.
Arrive à Hochelaga	1.50 p.m.	8.50 p.m.
Quitte Hochelaga	9.30 a.m.	4.30 p.m.
Arrive à Hull	2.00 p.m.	9.00 p.m.
Arrive à Aylmer	2.35 p.m.	9.35 p.m.

Des magnifiques CHARS SALONS sont attachés à chaque train de passager.

Tous les trains partiront d'après l'heure de Montréal.

Pour billets et renseignements s'adresser au bureau, 36 rue Elgin, Ottawa, et à l'administration générale, 13 Place-d'Armes, ou au bureau pour la vente des billets, 202 rue St. Jacques à Montréal.

C. A. SCOTT,
Surintendant général,
Division Ouest.

C. A. STARK,
Agent général du fret et des passagers.
CHAS. DESJARDINS,
Agent général.

LE CHEMIN DE FER
St. Laurent et Ottawa.

LE et après MARDI, le 28 OCTOBRE 1879, les trains voyageront comme suit :

Laissant Ottawa :	Arrivant à Ottawa :
Pour l'Est, l'Ouest et le Sud à 11.00 a.m.	De l'Est et de l'Ouest à 6.20 a.m.
Pour l'Est, à 2.15 p.m,	De l'Est et du Sud à 3.55 p.m
Pour l'Est et l'Ouest à 10.30 p.m.	De l'Ouest à 6.30 p.m. De l'Est à 6.00 a.m.

Les billets donnent droit à des chars salons attachés aux trains quittant Ottawa à 3.00 p.m. et Montréal à 5.00 p.m. et évitent ainsi aux voyageurs la nécessité de changer de chars à Prescott.

Un char Sofa sera attaché au train du soir pour accommoder les passagers allant à l'Est et à l'Ouest.

Connexions certaines avec les trains sur le Grand Tronc, de l'Est et de l'Ouest, et avec ceux des chemins de Rome et Watertown, d'Ogdensburgh et Lac Champlain, et d'Utica et Black River, à Ogdensburgh, venant de et retournant à New York, Boston et tous les points du Sud et de l'Est.

On peut se procurer au Bureau des Billets de la Compagnie, à Ottawa, des appartements dans les chars à coucher, sur les chemins d'Utica et Black River, et de Rome et Watertown allant à New York, et sur le chemin d'Ogdensburg et Lac Champlain allant à Boston.

Les trains voyagent sur l'heure d'Ottawa.

THOMAS REYNOLDS,
Directeur Gérant, Ottawa.

Ottawa, 28 oct. 1879.

AUX INVENTEURS !

J. Coursolle & Cie.,
Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois.

Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOLLE & Cie.,
CHAMBRE VICTORIA,
Vis-à-vis le bureau des Brevets,
OTTAWA, ONT.

B. P.—Boite 68.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

L. DELORME,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 16 Février 1880.

NOYER NOIR SOLIDE

J'espère sans contredit posséder actuellement l'assortiment le plus élégant et le plus complet de mobiliers de chambre à coucher en noyer noir, de tous les patrons et de tous les prix. Ne manquez pas d'examiner ces marchandises chez

J. ERRATT,
Magasin de Meubles du Palais,
34 Rue Rideau.

CELEBRES
Biere et Porter
DE
DAWES & Cie.
LACHINE.

Fournis comme à l'ordinaire en futailles et en bouteilles, au bureau,
184, RUE DU CANAL,
Vis-à-vis le magasin de gros de C. T. Bate & Cie.

Toutes les commandes reçoivent une attention immédiate.

J. POCKLINGTON,
Gérant.

Ottawa, 27 novembre 1879.

DR. A. ROBILLARD.
CHIRURGIEN, OCULISTE ET AURISTE.

Attention spéciale donnée au traitement des maladies des yeux et des oreilles.

BUREAU, No. 60 RUE RIDEAU, BATISSE DE JOHN THOMPSON.

—Heures du Bureau de 9 à 4.

Librairie
CANADIENNE.

F. X. MICHAUD,
LIBRAIRE.

Livres d'histoire, de prières, d'école,
ROMANS INTERESSANTS.
Objets de piete, de fantaisie, images, etc., etc.

F. X. MICHAUD,
RELIEUR ET REGLEUR.

Livres de comptes de toute espece et de toute dimension, cahiers pour les écoles, etc., etc., etc.

Vieux livres et musique reliés avec goût et a des PRIX TRES MODERES.

Une visite est sollicitée.

F. X. MICHAUD,
482, Rue SUSSEX,
OTTAWA.

6 septembre 1879. 1an.

Alex. Mortimer.

Papeterie, Reliure, Manufacture de livres de comptes, Gravure sur pierre et sur cuivre.

IMPRIMERIE.

O. V. GREEND,
Directeur du département lithographique.

Ordres exécutés avec promptitude et de la manière la plus soignée.

ALEX. MORTIMER,
194, 196 et 198 Rue SPARKS.

Ottawa, 22 juillet 1879. 1an

Merveilleuse invention.
LITHOGRAM PATENTÉ DE JACOB-

Breveté le 16 juillet 1879.

TEMPS, ARGENT ET TRAVAIL DE SAUVÉ.

10 impressions à la minute. Au-dessus de 50 impressions à la fois.

Presses, rouleaux, tampons ou batteries sont inutiles. Le procédé est si simple qu'un enfant peut le travailler.

Indispensable pour Syndics officiels, Avocats, Architectes, Géomètres, Banquiers, Marchands et autres.

Ces appareils sont de la dimension des cartes postales, des billets, des lettres et papiers d'affaires, et coûtent respectivement $2.50, $5, $7, et $9.

J. M. JACOB, Breveté.
457 rue Saint-Paul, Montréal.
EN VENTE CHEZ
James Hope et Cie
AGENTS A OTTAWA.

Ottawa, 20 août 1879. 1an.

Napoleon Audette
BARBIER COIFFEUR,
No. 255½ RUE WELLINGTON,
VIS-A-VIS
L'Hotel "Royal Exchange."

CIGARES, Tabac et Pipes de première qualité constamment en mains.

Ottawa, 26 Déc. 1879, 1 an

R. C. W. MacCUAIG,
Syndic Officiel pour la Cité d'Ottawa et le Comté de Carleton.
Bureau—No. 60 Rue Sparks.

Ottawa, 29 janvier 1879. 1an.

J. Brewer,
ENCANTEUR
143 RUE SPARKS 143.

Ottawa, 11 juillet 1879. 1an.

P. LARMONTH,
Comptable et agent général
Syndic officiel pour le comté de Carleton et la cité d'Ottawa.
AGENT POUR
La compagnie d'assurance contre le feu "Western."
La compagnie d'assurance "Québec."
La compagnie d'assurance "Lancashire."
La compagnie d'assurance "Standard Life."
La ligne de steamers "Anchor."
Bureau, 161 rue Sparks, Ottawa.

Ottawa, 18 août 1879. 1a.

T. RAJOTTE,
Syndic Officiel
Pour le comté de Carleton et la ville d'Ottawa, Comptable et Collecteur.
Bureau :—64 rue Wellington, Ottawa

Ottawa, 14 août 1879. 1an.

DEMENAGEMENT.

F. DUHAMEL

désire informer ses nombreux amis et le public, en général, qu'il a transporté son étal au MARCHÉ DU QUARTIER BY, étal "B," ci-devant occupé par J. Cassidy, où il tiendra constamment un approvisionnement de

Viandes de toutes sortes
DANS LA MEILLEURE CONDITION.

Reconnaissant de l'encouragement libéral qu'il a reçu par le passé, il espère que ses pratiques lui continueront leur patronage dans son nouvel établissement.

Ottawa, 11 Nov., 1879. 1an

Chapeaux du Printemps.

TOUTES SORTES DE
CHAPEAUX DU PRINTEMPS
REÇUES TOUS LES JOURS,
CHEZ
GEORGE SIMMS,
585 Rue Sussex.

L'On Nettoie et Repasse les
CHAPEAUX DE FEUTRE.

Ottawa, 1er avril 1879. 1an

Wm HOWE.
293, RUE CUMBERLAND.
Peintre, Doreur, Vitrier, Tapissier, etc.

Importateur et marchand de
Tapisseries et de decors.

Peinture, huile, vitres, mastics, vernis, etc.

Ottawa, 22 octobre, 1879. 1a

GIBIER ET POISSON.

ON trouvera toujours l'AMI MOISE à son Magasin, au Marché neuf du Quartier By, de même que son représentant dans le Marché Wellington, avec un approvisionnement complet de Poissons et de Gibiers de toutes sortes, qu'il vend comme par le passé à des prix très réduits.

MOISE LAPOINTE.

Ottawa, 26 Déc. 1879

ASSURANCE
CONTRE LE FEU,
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
ROYALE D'ANGLETERRE
ACTIF, $19,000,000.

Le soussigné est préparé a accepter, des RISQUES CONTRE LE FEU, aux taux les plus réduits sur toutes descriptions de propriétés qu'il est d'usage d'assurer.

LE SOUSSIGNE EST AUSSI L'AGENT DE LA
Compagnie Canadienne "Trust and Loan,"
Argent à prêter sur PROPRIÉTÉS FONCIÈRES en ville et à la campagne, dans les provinces de Québec et d'Ontario.

En toutes sommes voulues.

Hypothèques achetées.

T. M. CLARK,
Agent.
Coin des rues ELGIN ET WELLINGTON.

Ottawa, 28 mars 1879. 1an.

LA COMPAGNIE
DE PRET DU CANADA.
BUREAU PRINCIPAL
No. 8 RUE JACQUES, HAMILTON,
CANADA.

W. HENDRIE, - - - - - - Président.
W. H. GLASSCO, - - - Vice-Président.

DIRECTEURS :
Edward Brown, | John Eastwood,
J. M Lottridge, | Chas. M. Counsell,
R. A. Lucas, | James Sampson,
Alexander Duncan.

Cette Compagnie est en état de prêter toutes sommes d'argent sur la garantie de Biens Fonciers à long et court terme jusqu'à 20 ans et elle offre les conditions les plus favorables aux emprunteurs qui ont le privilège de payer le principal et l'intérêt, en versements égaux, soit tous les ans, tous les six mois ou bien tous les trois mois, selon les conditions de paiement de la Compagnie.

HYPOTHEQUES ACHETES.

On peut s'adresser personnellement aux bureaux de la Compagnie ou bien par lettres adressées à

ALEX. MACADAMS,
Gérant.

R. C. W. MacCUAIG,
Estimateur et agent général d'assurance et de billets.
No. 69, RUE SPARKS, OTTAWA.
Aussi Syndic Officiel.
On a besoin d'Evaluateurs attentifs et de confiance, dans chaque comté.

Ottawa, 29 janvier 1879. 1an

James Mitchell et Cie.

Prennent la liberté d'annoncer qu'ils sont devenus les acquéreurs du siége d'affaires et de l'établissement de la ci-devant compagnie MORRISON, McKEAN ET CIE., pour la confection en gros de biscuits et pâtisseries, 66 rue York, Ottawa, et y font exécuter des changements et des améliorations qui les mettront sur un pied de concurrence avantageuse avec les premières maisons de la Puissance, tant pour la qualité des produits que pour les conditions de vente, et, conséquemment, ils font appel avec confiance au commerce en demandant une part de son patronage

Aucune concession de terre ou exemption de taxe ne sera demandée, bien que nos dépenses soient considérables.

Notre boulangerie au No. 146 rue Bank, a toujours le patronage de ceux qui aiment le pain de première qualité.

J. MITCHELL ET CIE.,
146 Rue Bank, et 66 Rue York.

Ottawa, 27 janvier 1879. 1an.

AGENT, LISEZ CECI.

NOUS paierons à des agents $100 par mois de rétribution, frais à part, ou nous leur abandonnerons une retenue considérable pour la vente du privilége de nos récentes et merveilleuses inventions. *Nous sommes sérieux dans ce que nous avançons.* Echantillons gratis. Adresse

SHERMAN ET CIE., Marshall, Mich

Cadeaux de Noël
ET DU
JOUR de L'AN.

CHEZ
CHATFIELD,
92, RUE RIDEAU.

On trouvera : Vases, Coupes et Soucoupes, Gobelets, services de toilette, Lampes, Carafes, verres à vin, etc., etc.

Ottawa, 17 décembre 1879.

MARCHANDISES SÈCHES
AU
Magasin Populaire
DE
A. D. RICHARD,
COIN DES RUES DE
L'EGLISE ET CUMBERLAND,
OTTAWA.

M. RICHARD a toujours un assortiment des plus variés et des plus complets qu'il offre aux prix les plus raisonnables.

Ottawa, 20 octobre 1879. 1an.

PROTECTION
A
L'ARCADE.

LE moyen le plus certain de protéger votr Bourse, est d'acheter à l'"*Arcade*" et la meilleure manière de protéger les fabricants du Canada est d'acheter vos marchandises à

"L'ARCADE"

Tweed Canadien Pure Laine 50cts.
do do do 75 "
do do do 80 "

Un tailleur de première classe est attaché au Département des ordres, et nous garantissons pleine satisfaction à ceux qui achèteront à

L'Arcade
(Autrefois Hunton.)
94 et 96, RUE SPARKS,
EUG. DUPUIS.

Ottawa, 26 Déc. 1878.

EUGENE ROBITAILLE
HORLOGER ET BIJOUTIER
PRATIQUE.
Fait aussi les
OUVRAGES EN CHEVEUX.

Dorures et plaqués de toutes sortes,
AU PLUS BAS PRIX.
45, RUE RIDEAU, Block Egleson.

Ottawa, 11 sept. 1879. 1an

FEUILLETON

32

Anna Dieu-le-Veut

RÉCIT
DU TEMPS DES FLIBUSTIERS
PAR
AUGUSTE SNIEDERS.

(*Suite.*)

—Envers vous, certainement ; mais moi je ne suis pas en droit de demander compte de ses actes à la jeune femme. Je respecte sa volonté, sa décision...

—Marquis! s'écria le vieillard en fronçant les sourcils.

—Je respecte son mariage, et si je vous aide, seigneur comte, dans la recherche de votre fille, ce n'est certe. pas par un sentiment de vengeance ou pour renouer ce qui a été rompu il y a des années. Je le fais surtout pour vous être agréable et lui procurer, à elle, l'occasion de se réconcilier avec son père.

Le malheureux père s'assit, laissa reposer ses deux mains sur les genoux et murmura :

—Oui, je voudrais bien revoir encore une fois mon enfant, si grave que soit la faute qu'elle ait commise contre moi, et, à ces mots, sa belle et noble tête s'inclina sur sa poitrine avec découragement : je voudrais pouvoir me convaincre qu'elle n'a pas suillé le blason des Dieu-le-Veut par une action flétrissante.

Le compte semblait ne trouver de repos nulle part ; il se releva et reprit sa promenade.

—Je ne veux pas murmurer, non certainement pas...

Je croyais que mon enfant était mort ; j'avais déjà fait graver son nom sur le marbre du caveau de famille qui, après moi, doit être maçonné et ne peut plus être profané par personne, car, vous le savez, marquis, je suis le dernier de ma race !

Le vieillard s'arrêta. Il ressemblait encore à une statue grandiose, telle que la main du sculpteur l'avait demandée au marbre, il y a de longues années, mais qui sous l'empire des outrages du temps, menace de tomber en ruines.

—Le dernier Dieu-le-Veut tend la main au premier de ses ancêtres qui est descendu dans ce caveau. Il a commis une faute ; mais elle ne lui sera point imputée à crime. Oh non ! mes aïeux comprennent trop bien ce que cela signifie ; être un Dieu-le-Veut ! Il y aura là, dans ce funèbre asile, une grande danse macabre de famille dans laquelle se croiseront la tunique blanche des croisés, le manteau avec la croix rouge des Templiers, la pourpre des prélats, la cotte de maille des chevaliers, l'hermine des princesses.

Le vieillard se serait peut-être embrouillé davantage entre les branches de son arbre généalogique, si l'on n'avait annoncé à d'Ambrelle une visite qui semblait être particulièrement pressante.

—Je m'éloigne, monsieur le marquis ! dit le comte Raoul. A bientôt ! que Dieu vous ait en sa sainte garde !

Le gentilhomme quitta la champre et se croisa sur le seuil de la porte avec maître Renoncule, le lieutenant de l'amman, qui s'arrêta devant lui et salua profondément.

Le lieutenant entra. Il n'était pas précisément en ce moment un visiteur importun. Le secrétaire d'ambassade désirait vivement sortir du mystérieux dédale dans lequel il s'était fourvoyé à son grand regret.

—Quelle bonne nouvelle, seigneur lieutenant ? dit d'Ambrelle, tout en offrant une chaise au nouveau venu.

—*Pauca sed bona*, dit maître Renoncule en riant. Malgré les minutieuses précautions dont ils s'étaient entourés, nous sommes sur la trace des fugitifs !

—Tant mieux !

—Vous n'êtes pas sans savoir monsieur le marquis, que le laissez-passer signé par l'autorité était faux. La voiture ne contenait que deux servantes. Korrel semblait abusé aussi bien que le gardien de la porte.

—Connu ! connu !

—Nous avions donc perdu de vue Korrel, voiture, fugitifs, et même le colporteur qui avait racheté les vieux habits des deux personnes en question n'est pas encore retrouvé. Nous pensions que Korrel aussi s'était laissé corrompre ; cependant, *plaudite cives*, cela n'est pas.

—Allez toujours !

—Ce Korrel est un madré furet. Vous vous figuriez qu'il était en route pour la France ? Pas du tout ! Le gaillard avait remarqué qu'on l'avait éloigné de la bonne voie. C'est ce que l'on ne fait pas impunément avec mon diable de Korrel. Voici une lettre qu'il m'écrit d'Anvers. Les deux fugitifs sont dans cette ville ; mais le bateau qui doit les emporter est déjà loué. Quand ? pour où ? c'est ce que Korrel ne dit point.

—Que faire ?

—*A priori*, il est évident que le seigneur comte Raoul Dieu-le-Veut, que l'on dit arrivé,—nos renseignements sont complets, comme vous le voyez,—n'a pas un instant à perdre s'il veut retrouver sa fille.

—Mais n'avez-vous pas dans vos lois brabançonnes une disposition quelconque qui vous permette de mettre, ne fût-ce que provisoirement, la main sur les deux fugitifs ?

Maître Renoncule jeta autour de lui un œil investigateur comme pour s'assurer que personne ne pouvait entendre ses paroles ; puis, il murmura à l'oreille du marquis :

—Son Excellence a recueilli de de singuliers bruits et, qui plus est, a reçu de curieuses lettres concernant le comte de Vertigneul. Savez-vous qui l'on soupçonne que serait cet homme ?

—Non !

—Ni plus ni moins que le célèbre Lorenzillo, le fameux flibustier français !

—Impossible !...Cet homme !...

—*Omnis homo mendax !* Il n'y a rien qui trompe comme les apparences, seigneur marquis ! Son Excellence est déja très-irritée à cause du fameux duel avec le manche à balai ; le capitaine brûle du désir de se venger, tous les officiers espagnols veulent se battre en champ clos avec cet étranger. Au surplus, le gouverneur se ferait un beau nom à Madrid s'il pouvait livrer le redoutable boucanier dont l'Espagne a déjà tenté de s'emparer par la ruse et la flatterie. D'un autre côté, Son Excellence serait singulièrement discréditée si l'on venait à savoir que ce pirate, venu du fin fond des Indes occidentales, suivant ici, à Bruxelles, en toute franchise et en toute sécurité, le *Tour à la Mode* et a presque reçu—je vous le demande !—une invitation à la table de son Excellence *Mirabile visu* !

D'Ambrelle était atterré.

—Et les preuves de ce que vous avancez-la ?

—J'ai pris la liberté de vous dire qu'on ne se base encore ici que sur des soupçons ; mais tout nous porte à croire que nos renseignements sont exacts. Ces voyages lointains, cette prétendue captivité chez les pirates, ce départ subit....

—Ne me démontrent pas grand'chose. Mais vous avez maintenant un prétexte pour mettre provisoirement la main sur ces deux personnes. Vous procurerez ainsi au comte Dieu-le-Veut l'occasion de voir sa fille et de lui parler, ou, quelles que soient ses intentions, de les exécuter.

—C'est cela.

—Puis-je aviser le comte de ces choses ?

—Je n'y vois aucun obstacle.

Le jeune seigneur s'éloigna un instant et rentra avec le comte Raoul, dont la haute et respectable stature était bien faite pour faire impression sur des personnes moins servilement soumises que ne l'était maître Renoncule.

—Monsieur le lieutenant, dit le comte, je vous remercie pour les renseignements que monsieur le marquis vient de me communiquer à l'instant. Je me rendrai à Anvers. Quant à ce qui vous a été rapporté au sujet du comte de Vertigneul, cela ne peut exister que dans quelques imaginations fantaisistes : une fille des Dieu-le-Veut ne peut s'abaisser au point de devenir la femme d'un homme qui porte un faux nom.

(*A suivre*).